



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



TITRE APICULTEUR/TRICE

Fiche RNCP 38791
Diplôme de niveau IV



Objectifs des formations apicoles

Le **titre Apiculteur/trice** est détenue par L'EPLEFPA de la Côte Saint André. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. Sa finalité est d'acquérir les compétences pour :

- > Maîtriser les aspects techniques de la production et de l'élevage
- > Gérer une entreprise apicole (gestion économique, financière, commercialisation,...)

Il ne confère pas la capacité professionnelle.



(Calendrier disponible
sur le site web)

Organisation et conditions d'accès à la formation



TAUX RÉUSSITE 2025 : 86 %



INSERTION des diplômés à 3 mois
> 2025 : 80 %
> 2024 : 40 %



SATISFACTION 2025 : 8,4/10
SATISFACTION SUR 3 ANS : 8,3/10



DURÉE
> 6 mois



EFFECTIF
> 8 à 10 personnes



PROCHAINE SESSION
> Décembre 2026

DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après obtention du financement



CONTACT

> christophe.reboud@educagri.fr
> agnes.faure1@educagri.fr

Au CFPPA/UFA, la formation **TITRE Apiculteur / trice** est organisée par la voie de la formation continue.

- > Sur 6 mois de la manière suivante :
- > 560 Heures en centre (*volume horaire maximum*)
- > 280 Heures en stage en exploitation apicole (*volume horaire maximum*).

Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.

Programme de la formation (certifiante)

Contenus	Volume Horaire (indicatif)
Bloc 1 – Conduite de cheptel	200 h
Bloc 2 – Multiplication des colonies	98 h
Bloc 3 – Conduite de la production	98 h
Bloc 4 – Développement d'une entreprise apicole	120 h
Autre – Accompagnement, technique de recherche d'emploi, citoyenneté et culture numérique	44 h
Acquisition des gestes professionnels et stage	280 h

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec l'apiculture.

Dans le cadre du dispositif "former pour l'emploi" l'Union européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes participent au financement de la formation Titre Apiculteur/ trice Professionnel(le).

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Pré-requis et conditions d'admission

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme. (salarial ou installation)
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale en apiculture.

LES CANDIDATS DOIVENT :

- > Contacter notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de candidature (à remplir directement sur notre site internet <https://formagri38.fr>)
- > Suivre une réunion d'information collective entre mai et octobre. L'objectif de ce temps est notamment de vous aider à bien choisir votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.



Tarifs et conditions financières

- > Entre 10 et 14 euros/heure (tarif voté en CA). Devis transmis après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement région et France Travail, au CPF, PTP (projet de transition professionnelle) et dans le cadre d'un PSE...

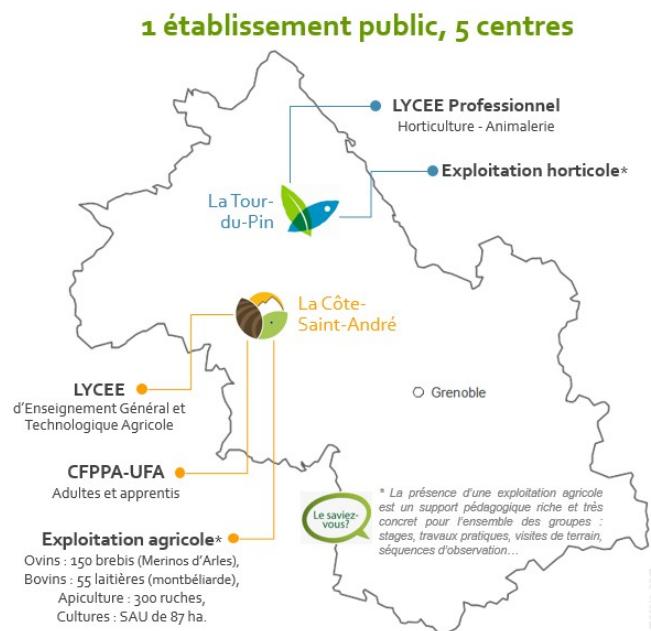
Obtention du diplôme

Titre Apiculteur/ trice, la certification s'obtient :

- > Par validation des 4 blocs du titre RNCP, qui correspondent aux 4 blocs de formation.
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle, une acquisition progressive du Titre.
- > Les évaluations s'appuient sur des mises en situation, la réalisation de supports (écrits et oraux) et d'évaluations écrites.
- > Par la VAE.

Débouchés et poursuites d'études

Le Titre Apiculteur permet de créer ou de développer un atelier apicole. Il peut également conduire au salariat.



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA ME Métiers de l'élevage
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...